Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_4-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, **le 15 décembre** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, Mme CLÉMENT, M. PRALONG, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT, M. COCAULT, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme LEBOEUF, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT, Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme MARION à M. BONNET
Mme ROSE-AUBRÉE à M. LE BIHAN
Mme LEMOINE à M. PRALONG
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **09 décembre 2025** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

PROJET ECODATA - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES ANTENNES DU RESEAU ECODATA ET DOCUMENTS CONTRACTUELS DU PROJET

15-12-2025 – 4 **PJ2**

Rapporteur : O. Bonnet

Dans le cadre de sa stratégie de développement numérique, Rennes Métropole œuvre à améliorer sa valorisation des données publiques et leur utilisation au service de l'intérêt général.

À cet égard, Rennes Métropole développe son Réseau de communications électroniques hertzien de type Low Range Wide Arena Network (LoRa) dont la mise en place a démarré en juillet 2017, désormais appelé **ÉCODATA**. Ce réseau a pour objet de fournir de la connectivité hertzienne entre les objets communicants (capteurs) installés dans les sites de l'utilisateur et de remonter les données de ces sites jusqu'à un serveur de données « métier ».

Rennes Métropole souhaite désormais industrialiser son Réseau ÉCODATA en optimisant sa couverture radio sur l'ensemble du territoire métropolitain, en renforçant l'intégration des capteurs et en s'assurant d'une restitution qualitative de données collectées pour garantir un pilotage efficace des politiques publiques cibles.

Il lui est donc indispensable de renforcer ses infrastructures et ses services d'exploitation, notamment en harmonisant les conventions encadrant l'installation de nouvelles antennes LoRa, ainsi que les conventions d'occupation des antennes déjà existantes sur les territoires des communes.

La présente convention a ainsi pour objet d'actualiser la convention d'occupation existante entre Rennes Métropole et la ville de Mordelles, pour l'antenne installée en 2020 au niveau du complexe sportif Beauséjour.

En conséquence, la précédente convention d'occupation temporaire du domaine public devient caduque.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213501968-20251218-15_12_2025_4-DE

D'autre part, Rennes Métropole a donné la possibilité à l'ensemble des 43 communes de la métropole, de s'équiper en capteurs communicants et de travailler sur une plateforme de visualisation des données mutualisée, à travers un marché dédié. C'est le projet EcoData.

L'objectif principal pour la commune de Mordelles de s'engager dans ce projet, est de connaître précisément le fonctionnement des bâtiments publics pour optimiser leur gestion et leurs consommations.

En effet, pour la ville de Mordelles, le projet EcoData présente plusieurs avantages :

- en premier lieu l'opportunité d'instrumenter l'école de La Clairière pour suivre son fonctionnement et ses performances. L'intérêt est de suivre le comportement du bâtiment et d'optimiser son fonctionnement en temps réel.

- Pour les bâtiments existants, les données recensées grâce à EcoData permettent d'avoir un suivi en temps réel des principales consommations de fluides (électricité, gaz, eau). Le suivi de ces données va permettre de "remettre à plat" le fonctionnement des bâtiments et de l'optimiser (surconsommation, détection de fuite, panne...).

L'objectif est de pouvoir être réactif lors d'anomalie constatée, optimiser le fonctionnement des bâtiments existants, pour réaliser des économies d'énergie, cibler les travaux de performance à réaliser et suivre leur impact dans le temps.

L'ouverture de ce projet à l'ensemble des communes de la métropole qui souhaitent s'engager, passe par un marché mutualisé porté par Rennes Métropole. Ainsi, Rennes Métropole propose un service sous forme d'une offre "clé en main". Dans cette offre, les coûts d'accès au réseau EcoData sont entièrement pris en charge par Rennes Métropole. Il reste à charge pour les communes, un abonnement annuel à la plateforme de visualisation des données EcoData, basé sur un forfait en fonction du nombre d'habitants par commune. Pour la ville de Mordelles ce coût annuel est de 2 000 € HT.

L'ensemble des dispositions contractuelles du projet sont détaillées dans les conditions générales de vente du dispositif EcoData, ainsi que dans les conditions particuières de vente du service offre "clé en main".

Considérant l'intérêt de la commune de Mordelles de s'engager dans le projet EcoData pour le suivi bâtimentaire de son patrimoine bâti,

Considérant l'opportunité de souscrire au dispositions contractuelles proposées par Rennes Métropole,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- D'approuver la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public par les antennes du Réseau EcoData de Rennes Métropole.
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention d'occupation.
- De valider l'engagement de la Commune pour sa participation au projet EcoData et pour la souscription de l'offre « clé en main».
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet, y compris les conditions générales et particulières.

Le Maire,

MAIRIE DE MORDELLES

Thierry LE BIHAN

La Secrétaire de séance,

Valérie HERVÉ